

**COMMUNE DE FONGRAVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du 31 août 2021

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

En exercice : 15 - Présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Votes : Pour : 13 Contre : 0 Blanc : 0

**Délibération n° 2021-32**

**L'an deux mille vingt et un, le sept septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de FONGRAVE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. PERIQUET Laurent, Maire.

**Présents :** PERIQUET Laurent, DELESTRE Christel, DEL SANT Hélène, BIASIORI-POULANGES Bernard, FOURCADE Marie-Hélène, BARBOT Henri, BOIX Laurène, COMAR Thierry, ILLANA Michel, BAGGIO Christelle

**Absents excusés :** BLUCHEAU Bruno procuration à BIASIORI-POULANGES Bernard, PASQUET Alexandre, MARILLER Franck procuration à DEL SANT Hélène, LARROQUE Danièle procuration à FOURCADE Marie Hélène, DELRIEU Jean-Luc

**Secrétaire :** BAGGIO Christelle

**Délibération n° 2021-32**  
**CANTINE VOTE DES TARIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu l'article R531-52 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2009-553 du 15 mai 2009 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer chaque année sur l'actualisation des tarifs communaux de manière à ce qu'ils suivent l'évolution du coût de la vie et le coût de revient de fabrication ;

Considérant la hausse de prix des denrées alimentaires ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de modifications apportées aux tarifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- Fixe le prix des repas à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à :
  - Enfant 2.55 €
  - Adulte 5.00 €
- Fixe le montant d'un forfait à 15.00€ à facturer en fin d'année civile et fin d'année scolaire, lorsque le nombre de repas à facturer sera inférieur à 6.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

En Mairie, le 13 septembre 2021

Laurent PERIQUET

